

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1998

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Développement Urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à l'euro symbolique, à la Ville de Bron, d'une partie de la parcelle B 3034 et d'une bande de terrain nu, le tout situé rue Guynemer - Modification de la délibération du Conseil n° 2020-0344 du 14 décembre 2020

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022**Délibération n° CP-2022-1998**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Développement Urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à l'euro symbolique, à la Ville de Bron, d'une partie de la parcelle B 3034 et d'une bande de terrain nu, le tout situé rue Guynemer - Modification de la délibération du Conseil n° 2020-0344 du 14 décembre 2020

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans le cadre de l'ORU du quartier Terraillon à Bron, le Conseil a approuvé, par délibération n° 2020-0344 du 14 décembre 2020, la cession, à l'euro symbolique, à la Ville de Bron, d'une partie de la parcelle cadastrée B 3034 et d'une bande de terrain nu, le tout situé rue Guynemer à Bron.

Ladite délibération proposait au Conseil la cession à la Ville de Bron des biens suivants :

- une partie de la parcelle cadastrée B 3034 pour une superficie de 480 m²,
- une bande de terrain pour une superficie de 88 m² appartenant au domaine public de la Métropole,
- le tout pour une surface totale de 568 m² et situé rue Guynemer à Bron et constituant le parc Rosa Parks.

La Métropole céda le bien en cause à l'euro symbolique.

Or, suite à un alignement, de fait, réalisé en 2020 ainsi que des modifications parcellaires réalisées en 2021 et 2022, la numérotation cadastrale et les emprises parcellaires du parc Rosa Parks ont été modifiées pour obtenir la situation suivante :

Parcelle mère	Parcelle fille	Nouvelle numérotation	Ancienne superficie (en m ²)	Superficie actuelle (en m ²)
Domaine public	(y)		88	8
B 3034	B 3034 (d)	B 3217	480	525

Il est proposé à la Commission permanente d'accepter de prendre acte de cette nouvelle numérotation cadastrale et du changement dans les emprises parcellaires du parc Rosa Parks et de modifier la délibération du Conseil n° 2020-0344 du 14 décembre 2020 pour régulariser la cession ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Prend acte de la nouvelle numérotation cadastrale intervenue et de la modification des emprises parcellaires du parc Rosa Parks, à Bron.

2° - Approuve :

a) - la modification de la délibération du Conseil n° 2020-0344 du 14 décembre 2020 relative à la cession, à l'euro symbolique, à la Ville de Bron, d'une partie de la parcelle B 3034 de 480 m² et d'une emprise foncière issue du domaine public de 88 m²,

b) - la cession, à l'euro symbolique, à la Ville de Bron, de la parcelle B 3217, d'une superficie de 525 m², et d'une emprise foncière issue du domaine public métropolitain d'une superficie de 8 m².

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° - Les autres éléments figurant dans la délibération susvisée restent inchangés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-293636-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
